

Proposition de mise à jour de la grille de valorisation des crédits de la formation doctorale HISTAR :

Niveau I : Formation commune (6 crédits)	Durée	Crédits
Journées doctorales organisées par l'ED4 (2 participations obligatoires)	2 journées au moins	3 crédits par journée doctorale
Niveau II : Formation spécifique (9 crédits) <i>Au moins trois journées doctorales organisées par les modules thématiques ou disciplinaires de l'ED4, ou toute autre activité interuniversitaire (3 crédits chacune)</i>	Durée	Crédits
Journée d'étude interuniversitaire en Fédération Wallonie-Bruxelles	8 h	3 crédits
Colloque international (en Belgique ou à l'étranger)	2 jours ou plus	5 crédits
Niveau III : Le travail de recherche individuel (45 crédits)	Durée	Crédits
Séminaire en Fédération Wallonie-Bruxelles	2 h	1 crédit
Journée d'étude mono-universitaire en Fédération Wallonie-Bruxelles	8 h	2 crédits
Journée d'étude interuniversitaire en Fédération Wallonie-Bruxelles	8 h	3 crédits
Colloque international (en Belgique ou à l'étranger)	2 jours ou plus	5 crédits
Présentation d'une communication (y compris communication affichée/poster)		5 crédits *
Article scientifique dans une revue (ou un livre collectif)		5 crédits *
Article scientifique dans une revue internationale avec un comité de lecture		8 crédits *
Livre scientifique à titre de co-auteur		10 crédits *
Livre scientifique à titre de seul auteur		15 crédits
Compte-rendu scientifique		3 crédits
Activités de Formation (Summer school, communication scientifique à l'orale et à l'écrit, etc.)		Max. 10 crédits
Formation transversale « <i>soft skills</i> »		Max. 5 crédits
Séjour de recherche (hors cotutelle éventuelle) au sein d'une équipe de recherche extérieure**	<i>de 2 à 5 semaines</i> 5 semaines et plus	3 crédits 7 crédits
Activités d'encadrement pédagogique universitaire (TP, monitorat durant min. un quadrimestre), encadrement chantier de fouilles		5 crédits
Commissariat d'exposition, organisation de colloque ou séminaire		Max. 5 crédits
VAE (rédacteur en chef, etc.)		Sur dossier

** Un article scientifique : entre 5 et 8 crédits. Ceci correspond au niveau III de la formation doctorale de l'ED4. On précise qu'il est possible de cumuler certaines catégories (participation active à un colloque international suivie d'une publication dans les Actes d'un colloque ou une revue internationaux).*

**** Remarque :** En cas de long séjour à l'étranger, le doctorant ou la doctorante pourra valoriser, au-delà des crédits accordés pour le séjour lui-même, les participations à conférences, congrès ou colloques durant ce séjour (moyennant accord du comité d'accompagnement et/ou des autorités compétentes au sein de chaque université). S'il s'agit d'un doctorat européen, le séjour à l'étranger valorisé pour l'obtention du label européen ne pourra pas être comptabilisé dans les crédits de la formation doctorale.

Veillez noter que vous pouvez demander la valorisation d'activités antérieures à votre inscription au doctorat pour autant que celles-ci aient été réalisées après la date d'obtention de votre diplôme donnant accès au doctorat (master). Il ne s'agit pas de valorisation d'acquis d'expérience, ces activités sont comptabilisées dans ce cas au même titre que les autres activités de la formation.

Par ailleurs, considérant qu'elles font partie des modalités d'obtention du diplôme et non de la formation, le conseil scientifique de l'ED4 n'est pas favorable à la valorisation des épreuves de confirmation, défense privée et défense publique. Suivant cette réflexion, la CDHA n'octroie pas de crédits pour les étapes intermédiaires du doctorat.

- La formation transversale (5 crédits maximum)

Il s'agit d'activités de formation développant des [compétences transversales](#) ou "Soft skills" pour favoriser la valorisation de la recherche et l'employabilité des futur-es docteur-es.